



Tunis, le 15 septembre 2022

CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

Avis de consultation pour la désignation d'un réviseur aux comptes du CMF

pour les exercices 2022, 2023 et 2024

En application des dispositions du décret n° 87-529 du 01/04/1987, fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics, le Conseil du Marché Financier -CMF- se propose de lancer une consultation pour la désignation d'un réviseur aux comptes au titre des années 2022-2023-2024.

Les experts comptables inscrits à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie remplissant les conditions légales et intéressés par la présente consultation sont invités à retirer gratuitement le cahier des charges auprès du Bureau d'Ordre Central du CMF, sis au Centre Urbain Nord Avenue Zohra Feiza- Tunis, et ce durant l'horaire de travail administratif ou à le télécharger du site web du CMF : <https://www.cmf.tn/>

Les offres doivent parvenir sous plis fermés, par voie postale recommandée avec accusé de réception ou par rapide-poste ou remise directement au Bureau d'Ordre Central du CMF (contre récépissé de dépôt), au nom de :

Monsieur Le Président du Conseil du Marché Financier

Immeuble CMF-Centre Urbain Nord

Avenue Zohra Feiza Tunis 1003

L'enveloppe extérieure fermée et scellée doit porter la mention : « **A ne pas ouvrir- Consultation relative à la désignation d'un réviseur aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.** » et doit comporter les documents administratifs et techniques exigés par l'article 4 du cahier des charges.

Les offres doivent parvenir au plus tard le **lundi 17 octobre 2022 à 17h00**, le cachet du Bureau d'Ordre Central du CMF faisant foi. Sera rejetée toute offre qui parviendra après la date limite de réception des offres et/ou non fermée ni scellée et/ou non conformes aux clauses du cahier des charges.